

Desroches a déclaré le gouvernement des deux îles purement militaire

Le 23 octobre 1771 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29 f°76

Le 23 ou 28 octobre 1771. Poivre au ministre. Le gouvernement militaire, le cultivateur devenu milicien. (Datée en fin de lettre du 28 octobre)

=====

A l'Isle de France, le 23 octobre 1771

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans ma lettre du 24 août dernier sous le N°4 timbré organisation intérieure des principaux vices qui se trouvent dans notre organisation, vices essentiels, qui arrêtent absolument les progrès de cette colonie. Je vais mettre sous vos yeux quelques nouvelles observations relatives à cet objet.

M. Dumas ci-devant commandant général de ces îles en réformant en 1768 sur un nouveau plan l'ancienne milice bourgeoise sagement établie dans la Colonie par le célèbre M. de La Bourdonnais dès 1740, n'a point eu en vue de rendre ce corps de milice plus propre à la défense de l'île. Il est évident par le détail de l'opération que son unique but a été d'enchaîner tous les habitants de la Colonie à son projet d'autorité arbitraire sous l'apparence de vouloir la partager exclusivement avec les officiers de la nouvelle milice. C'est par une suite de ce plan qu'après avoir multiplié ridiculement les divisions de quartiers jusqu'au nombre de onze, dans une île qui est encore toute en friche, il a créé dans la plupart des quartiers beaucoup plus d'officiers qu'il n'y a de miliciens. Par cette création (que de vrais militaires appellent extravagante) presque tous les cultivateurs métamorphosés en officier ont changé leurs pioches contre des épaulettes et se sont rassemblés autour de leur chef qui ne les entretenant plus que de leurs nouvelles dignités leur a tout à la fois rempli la tête de préventions, et les a dégoûtés de leurs cultures.

Ce n'était point encore assez pour M. Dumas. Pour s'attacher plus fortement ces têtes enivrées d'espérance de brevets, d'avancement, de pension, de croix de St Louis, il fallait leur présenter les fantômes d'un prétendu ennemi commun. C'est ce qu'a fait M. Dumas, il leur a dit « Le Conseil Supérieur est votre ennemi, sous l'administration de la Compagnie, il a commandé ici, il vous a opprimé. Aujourd'hui c'est à vous braves militaires à commander, c'est au Conseil à vous obéir. » Les esprits étaient disposés, le Sr Dumas a été cru, et de commandant général qu'il était, il s'est aussitôt rendu le chef fanatique d'un parti plus fanatique encore, composé de toute la milice nationale. Dès ce moment chaque membre de la milice n'a vu dans le Conseil et même dans l'Intendant, que l'ennemi commun, et a regardé comme une humiliation insoutenable, d'être obligé de présenter requête au Conseil pour obtenir jugement de ses procès. C'est l'exécution de ce plan de M. Dumas qui a occasionné dans le temps tous les troubles de son commandement orageux.

M. le chevalier Desroches a trouvé ce même plan admirable, il l'a suivi exactement, ainsi qu'il l'a annoncé à M. Dumas dans sa lettre que ce commandant a fait imprimer dans son mémoire. M. Desroches a même renchéri sur les prétentions établies par son prédécesseur, en déclarant en plein Conseil, tant à l'Isle de France qu'à celle de Bourbon le gouvernement des deux îles purement militaire, en donnant aux chefs de la milice toute la partie d'autorité accordée à l'Intendant par la législation, il a même prétendu que tout milicien, c'est-à-dire tout habitant ne peut être justiciable que de son officier.

D'après ce court exposé il est aisé de concevoir comment M. Dumas rappelé par les ordres du Roi, a emporté avec lui en France une multitude de certificats, de lettres de regrets, d'autres lettres contenant des calomnies et des noirceurs, soit contre le Conseil, soit contre l'Intendant.

Vous concevez aisément, Monseigneur, avec quelle facilité le même M. Dumas quoique rendu en France depuis plus de deux ans entretient toujours par ses lettres, et rallume à l'arrivée de chaque vaisseau, le fanatisme qu'il avait inspiré à toute cette milice nationale, en lui annonçant perpétuellement son prochain retour dans la Colonie, et ne cessant de promettre à chacun les grâces de la cour qu'il leur avait d'abord fait espérer. C'est ainsi qu'il n'a cessé depuis son départ d'alimenter le feu de la discorde, et de nourrir les haines qu'il avait d'abord inspirées contre tout ce qui n'était pas de son parti.

C'est par une suite de son adhésion au même plan, que M. le Ch. Desroches fait signer aux chefs de la milice nationale tout ce qui lui plait. C'est par la même suite que le 10 du courant, il vient de faire tenir une assemblée des officiers de la dite milice, dont il a lui-même dicté la délibération, contre M. Rivalz, qui ne peut avoir à ses yeux d'autre tort que celui d'avoir été persécuté par M. Dumas, car à peine M. le Ch. Desroches a-t-il vu ce magistrat que dans une ou deux visites indispensables.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien observer (et cette réflexion me paraît mériter toute votre attention) que la Milice nationale de l'Isle de France, établie sur le pied où elle est, sera dans tous les temps une occasion de trouble dans cette Colonie, de l'aveu unanime de tous les militaires qui commandent les différents corps de troupes envoyés dans cette Colonie. La Milice nationale sera toujours une très faible ressource pour la défense de l'île mais elle sera souvent une arme très dangereuse entre les mains d'un chef militaire dont les vues ne seront pas droites. Un gouverneur qui aura intérêt de tromper le ministre fera toujours signer tout ce qu'il voudra à ces pauvres miliciens dépendant absolument de son autorité, et attendant tout de sa faveur. Une ou deux têtes échauffées entraînent l'avis et le suffrage de toutes les autres. Le gouverneur vous adressera des pièces par lui dictées et revêtues d'un nombre de signatures qu'il présentera toujours comme le vœu de la Colonie, tandis que ce sera son ouvrage à lui seul, et celui de deux ou trois têtes brouillonnes auxquelles il aura promis une croix de St Louis. Par ce moyen il y aura toujours entre la vérité et le ministre un voile impénétrable et il s'en suivra des erreurs ruineuses pour la Colonie.

C'est ainsi, Monseigneur, que dans la persécution continuée par M. le Ch. Desroches contre M. Rivalz conseiller, lorsqu'il a été question dans l'assemblée des officiers de la milice de traiter l'affaire qu'on lui intentait, tous les gens sages se sont d'abord contentés d'une lettre d'honnêteté que ce magistrat leur avait écrite depuis longtemps, mais deux têtes échauffées par M. le Gouverneur, les Srs d'Hauterive et Lami, tous deux esprits très brouillons, tous deux désirant une croix de St Louis qu'ils n'ont pas méritée, et qui leur a été promise pour prix de leurs manœuvres, tous deux commandants de quartier, ont inspiré leur fureur et leur haine à toute l'assemblée. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de cette affaire dans une lettre particulière que je joindrai à la présente.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous représenter que pour rétablir l'ordre et rendre la milice nationale propre à la destination naturelle qu'elle doit avoir, l'Intendant doit être rétabli dans les droits et dans les fonctions de sa place. L'organisation intérieure doit être formée, ou par des subdélégués, ou par des syndics ou commissaires de quartiers. Mrs les chefs de la milice doivent être chargés du commandement de la milice dans chacun de leurs quartiers, pour les exercices, le maniement des armes et autres objets de la discipline militaire, telle qu'il convient de l'établir et de la restreindre dans une colonie agricole. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, pour le bien de ces pauvres colonies, de vouloir bien nous envoyer vos décisions à ce sujet.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, etc.

Poivre

A l'Isle de France, le 28 octobre 1771

* * *